

CONSEIL MUNICIPAL : Vendredi 4 avril 2025 à 19H00, (salle du Conseil)

Présents : Marie-Noelle CARMONA, Nicolas GAGNON, Bernadette PLASSARD, Marie-Laure BERNARD, Nadine PYRRHA, Philippe RICHER, Alain PYRRHA, Laurent BRICARD, Estelle COLLUMEAU

Absents : Mathilde CHEVET, Elodie GALLET

Excusés / Pouvoirs : Mercédès YUSTE donne pouvoir à Laurent BRICARD
Julien et Juliette GODART
David FOURNIER

Approbation du compte rendu de la séance précédente : ok unanimité

Désignation du secrétaire de séance : Estelle

Acceptation de l'arrivée d'Estelle COLLUMEAU à 19H08

AJOUT VOTE DU FAJ ET DU FUL

- Vote des comptes administratifs et comptes de gestion 2024 du budget principal et du Lotissement de la Montagne Blanche avec affectation du résultat

Le conseil municipal, **hors de la présence de Monsieur Laurent BRICARD, Maire**, et sous la présidence de la doyenne d'âge : Madame Marie-Noelle CARMONA/COUILLAUD,
Délibérant sur le compte administratif du budget principal de l'exercice 2024 dressé par le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les éventuelles décisions modificatives de l'exercice considéré,

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

Affectation du résultat – Budget principal

Résultat 2024 à la clôture – Budget Principal

Constatant que la balance comptable présente les résultats suivants :

	Résultats de l'exercice 2024	Restes à réaliser 2023	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
INVESTISSEMENT	499 039.70	0	499 039.70
FONCTIONNEMENT	229 193.31	0	229 193.31

Seul le résultat de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (si déficit))

- Affectation obligatoire :

- Affectation à l'excédent reporté d'investissement (ligne R001) : 499 039.70 €
- Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne R002) : 229 193.31€

Vote du Conseil : ok unanimité

Affectation du résultat – Montagne Blanche

Le conseil municipal, **hors de la présence de Monsieur Laurent BRICARD, Maire**, et sous la présidence de la doyenne d'âge Madame Marie-Noëlle CARMONA/COUILLAUD,

Délibérant sur le compte administratif du lotissement de la Montagne Blanche de l'exercice 2024 dressé par le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les éventuelles décisions modificatives de l'exercice considéré,

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATION DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	0	0
	Section d'investissement	0	0
		Si déficit	Si excédent
REPORT DE L'EXERCICE 2023	Report en section de fonctionnement (002)	0	39 930.14
	Report en section d'investissement (001)	0	0
	Total : réalisations + reports	0	39 930.14
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	0	39 930.14
	Section d'investissement	0	0
	TOTAL CUMULE	0	39 930.14
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024			39 930,14

Le conseil vote à l'unanimité

RETOUR DE MONSIEUR BRICARD

Vote des taxes directes locales 2025

Ci-dessous le résultat actuel si aucune augmentation d'impôt n'est votée, suivi des résultats à l'augmentation d'1 point, 2 puis 3 points.

	<u>Si pas augmentation</u>	<u>Taux + 1 point</u>	<u>Taux + 2 points</u>	<u>Taux + 3 points</u>
Bâti	40.54	41.54	42.54	43.54
Non bâti	44.09	45.09	46.09	47.09
Taxe habitation	1404	14.38	14.73	15.07
TOTAL PREVISIONNEL	TOTAL PREVISIONNEL FISCALITE 2025	TOTAL PREVISIONNEL FISCALITE 2025	TOTAL PREVISIONNEL FISCALITE 2025	TOTAL PREVISIONNEL FISCALITE 2025
	395 743 €	403 149 €	410 561 €	417 967 €
Bénéfice	7 920 €	15 326 €	22 738 €	30 144 €

Pour mémoire en 2024 : 387 823 €

**Pour rappel la base fiscale augmente
AVIS DE LA COMMISSION + 2PTS**

Le conseil adopte cet avis à l'unanimité

Choix de la nouvelle assurance pour le véhicule technique

Axa / 690.50 € - Moins de 20000 km l'an, franchise de :

- 140 € + 10 % des dommages (franchise totale max : 320 €) sur le vol, incendie, événement climatique, attentat, dommage tous accidents, vandalisme
- Pas de franchise pour le bris de glace
- Contenu du véhicule garanti à hauteur de 1 000 €

Groupama / 649.86 € - kilométrage non pris en compte, franchise de :

- 105,76 € sur le bris des glaces,
- 343,72 € pour le vol
- 343,72 € sur les dommages matériels
- Contenu du véhicule garanti à hauteur de 1 000 €

Demande effectuée aux banques

Caisse d'épargne : n'assurera pas le véhicule, n'assure qu'un parc automobile que s'il est composé de 10 véhicules minimums

Crédit Agricole : nous n'avons pas obtenu de réponses

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES et du CONSEIL : AXA

Vote du Budget Primitif 2025 - Budget principal de la commune

Après l'exposé du prochain vote du Budget Primitif pour le budget principal de la commune

Le Budget 2025 principal s'équilibre ainsi :

- 854 163,31 € en section de fonctionnement
- 636 423, 01 € en section d'investissement

À la suite de l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité

Vote du Budget Primitif 2025 - Budget de la Montagne Blanche

Le Maire présente au Conseil Municipal le budget annexe du lotissement de la Montagne Blanche établi au titre de l'exercice 2025

Le budget annexe du lotissement de la Montagne Blanche s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

201 313.89€ en section de fonctionnement

121 381.75€ en section d'investissement

À la suite de l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité

- **Information** supplémentaire exposée au Conseil : Vote du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) / Fonds Unifié Logement (FUL)

Le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) est un dispositif qui permet de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes confrontés à des difficultés.

Le Fonds d'Aide aux Jeunes accorde dans les conditions définies par son règlement intérieur, soit : des aides financières individuelles, des actions d'accompagnement collectif.

Le Fonds Unifié Logement (FUL) a pour objet d'aider les personnes ou familles en difficulté pour permettre leur accès ou leur maintien dans le logement, en leur accordant des aides financières et en finançant différents types d'accompagnement social lié au logement.

Monsieur le Maire indique que le financement de ces dispositifs est assuré par le Département, auquel peuvent s'associer les autres collectivités territoriales.

- Le Fonds Unifié Logement regroupe le Fonds de Solidarité pour le logement et les dispositifs de solidarité énergie eau et dettes téléphoniques. La base de cotisation retenue par le Département du Loiret pour le FUL est de 0,77 € par habitant

- Le Fonds d'Aide aux Jeunes est un dispositif qui permet de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes confrontés à des difficultés. La base de cotisation retenue par le Département du Loiret pour le FAJ est de 0,11€ par habitant

Le conseil accepte à l'unanimité

- **Information** : Réflexion sur le nombre de jeunes cet été en emploi saisonnier

Le Conseil opte pour l'emploi saisonnier de 2 jeunes

Tour de table :

RAS de la part de l'assemblée

Fin de séance à 20H45